MARS 2016

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT D'HABITATION SUR LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Version 1.1

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Article R.122-3 du Code de l'Environnement

Maître d'Ouvrage
RGA
1796 Quai Marcel Dassault
92210 SAINT CLOUD

Adresse du projet
Lotissement A Bocca di l'Oru
Lieu dit Bocca di l'Oru
20137 PORTO-VECCHIO

INGECORSE - INGénierie de l'ECologie en CORSE - Bureau d'études en Environnement
Eurl au capital de 1000 € - Lot N°7 Promo-Evasion - 20 232 OLETTA - SIRET : 798 742 060 00014 - APE : 7112B
Tél : 04 95 57 97 05 - 06 74 32 94 32 - Mail : *ingecorse@gmail.com*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un lotissement d'habitation sur la commune de Porto-Vecchio (2A).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : RGA

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Thibault ROSSIGNOL, gérant de la société RGA.

RCS / SIRET : 489 885 392 00014 | Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 34° Lotissement *Rubrique cas par cas*	Travaux réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 3 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés.
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. Sous-rubrique a	La création du lotissement impliquera le défrichement d'une surface de plus de 0,5 hectare, mais inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour dessein la construction d'un lotissement d'habitations individuelles sur la partie Sud-Est du territoire communal de Porto-Vecchio, au lieu dit «*Bocca di l'Oru*».

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est la réalisation de 23 lots, réservés à la construction d'habitations pavillonnaires, intégrées à l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction du lotissement se résume à la réalisation des travaux liés à la mise en oeuvre des réseaux de viabilité (routes, électricité, télécommunication, assainissement, eaux pluviales) permettant de desservir les différents lots du projet.

Le long du tracé de la voie, la végétation sera décapée afin d'accueillir le « *tablier* » de la route d'accès ainsi que les trottoirs.

A l'intérieur du lotissement, la circulation sera réalisée par l'intermédiaire de deux voiries principales bitumées qui traverseront le terrain d'Est en Ouest. Perpendiculairement, une voirie de jonction sera créée afin de lier les deux voies principales. La largeur totale de l'emprise des voiries sera de 6,5 m. Cette dimension permettra une circulation à double sens, et, le cas échéant, le passage des véhicules incendies de 5 m de large.

Sur tout le linéaire routier créé, un cheminement piéton sera organisé par l'intermédiaire de trottoirs, d'une largeur de 1,5 m, et aménagé de façon minérale.

Une dizaine de places de stationnements collectifs seront aménagée au niveau de l'entrée Nord/Est, extérieures au terrain. De plus, une quinzaine d'autres places de stationnements seront disséminées *« en grappes »* le long des voiries principales sur le terrain.

Les limites de propriétés du lotissement seront matérialisées par des murs de pierres sèches, extraites du site.

Sur l'ensemble du terrain, la végétation existante est conservée au maximum. Un espace paysagé collectif est créé sur l'actuel Talweg. Cette promenade piétonne végétale se termine en parties Est et Ouest par deux petits parcs végétaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation se limitera à la circulation des voitures des futurs habitants, et à la construction des maisons d'habitation sur les différents lots. Les constructions ultérieures seront intégrées à l'environnement. Elles seront composées de volumes orthogonaux simples, parfois semi-enterrés, organisées de manière à suivre le relief existant. Les construction posséderont des **toitures terrasses végétalisées**, afin de les intégrer dans la végétation existante et de permettre une meilleure rétention des eaux pluviales.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure administrative suivante :

- Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau en ce qui concerne le rejet des eaux pluviales (rubrique 2. 1. 5. 0.).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

/

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du projet	30 530 m²
Surface totale des 23 lots	24 763 m²
Voirie interne	3 800 m²
Largeur de la voirie	6,5 m
Stationnement	450 m²
Espaces verts	1 517 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lotissement A Bocca di l'Oru
Lieu dit Bocca di l'Oru
20137 PORTO-VECCHIO

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 9 °16 '49 ";00 **Lat.** 41 °32 '43 ";4

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes *traversées :*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par une végétation de type maquis bas méditerranéen, avec quelques chênes lièges, répartis le long du thalweg central. Aucune activité ou installation n'est présente sur le site.

Règlement applicable à la zone du projet : zone N (Naturelle).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'urbanisme est en cours d'élaboration. Il prendra en compte le projet de lotissement.

Actuellement, le règlement applicable est le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☒ **Non** ☐
Le PLU en cours d'élaboration fait l'objet d'une évaluation environnementale

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet se situe au sein de la ZNIEFF de type 2 de la suberaie de Porto-vecchio.
en zone de montagne ?	☒	☐	Commune soumise à la Loi Montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune soumise à la Loi Littoral
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRn - Inondation - Stabiaccio - Approuvé PPRn - Inondation - Oso - Approuvé PPRn - Feu de forêt - Iecci - povo - sgdc - Prescrit
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

Projet situé dans le site concerné	Projet situé à proximité du site concerné	n° du site	NOM DU SITE	TYPE*
Non	1,3 Km au Sud-Est du projet	FR 9410021	Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio	ZPS
Non	2,8 Km à l'Est du projet	FR 9410022	Iles Cerbicale	ZPS
Non	1,3 Km au Sud-Est du projet	FR 9402015	Bouches de Bonifacio, Iles des Moines	SIC
Non	1,8 Km à l'Est du projet	FR 9400587	Iles Cerbicale et frange littoral	SIC
Non	1,3 Km au Nord-Ouest du projet	FR 9400588	Suberaie de Ceccia/Porto-Vecchio	SIC

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	En cas de déblais excédentaires lors des terrassements, ils seront évacués vers des centres de traitement agréés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	* Cf. Annexe
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone actuelle est naturelle
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	La phase travaux, avec la présence des engins, pourra constituer une source de nuisances sonores. Cette dernière sera de faible intensité et courte dans le temps. La durée des travaux est estimée à 6 mois. Au cours de la phase d'exploitation, le bruit se limitera à la circulation des véhicules des propriétaires des nouvelles habitations.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	D'une manière générale, la circulation de voiture est à l'origine d'une pollution de l'air avec l'émission de gaz à effet de serre. Dans le cadre du projet, cette pollution est réduite au regard du nombre de véhicules considérés.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La problématique liée au rejet des eaux pluviales est abordée dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau. En tout état de cause, le projet permettra de collecter, tamponner et de traiter, préalablement au rejet dans le milieu naturel, les eaux pluviales en contact avec la chaussée. Les rejets s'effectueront dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les effluents domestiques seront collectés et canalisés vers le réseau d'assainissement. Il n'y aura aucun rejet sur le terrain d'assiette du projet.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Avis du bureau d'études INGECORSE

Le projet de construction du lotissement de la SARL RGA sur la commune de Porto-Vecchio intervient simultanément avec le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, le projet a été présenté aux élus de la commune afin d'être pris en compte dans cette démarche, qui s'accompagne d'une procédure d'évaluation environnementale.

Situé en continuité de l'urbanisation, le site est toutefois localisé au sein de la Znieff de type 2 des suberaies de Porto-vecchio. Cet ensemble est matérialisé par plusieurs îlots d'une surface totale de 8036 hectares. Le projet s'inscrit au sein de l'îlot englobant la Punta di l'Oru d'une superficie de l'ordre de 126 hectares.
Le terrain d'assiette du projet ne représente que 2,3 % de l'îlot considéré et 0,03 % de la surface totale de la ZNIEFF.

Lors des premières investigations de terrain, réalisées en décembre 2015 dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, aucun individu de tortue d'Hermann (espèce déterminante pour cette zone) n'avait été observé.
Hormis autour du thalweg, le site ne présente en pas de formations arborées à *Quercus suber* qui matérialisent l'intérêt écologique de cette znieff, mais plutôt une végétation arbustive typique du maquis mésoméditerranéen, avec un sol peu épais voir découvert totalement par endroit (zone rocheuse, affleurement de la roche mère).
Il faut également noter que la zone Natura 2000 relative à la suberaie de Porto-Vecchio n'englobe pas l'îlot ZNIEFF où se situe le projet, synonyme que cet espace présente un intérêt secondaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Potentialités écologiques du terrain d'assiette du projet et identification des impacts environnementaux
Figure n°3 : Localisation générale de la ZNIEFF de type 2 des suberaies de Porto-Vecchio
Figure n°4 : Localisation précise de la ZNIEFF de type 2 des suberaies de Porto-Vecchio
Figure n°5 : Photographie aérienne du site et de ses abords

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à SAINT-CLOUD le, 29/03/2016

Signature

R.G.A.
1796, quai Marcel Dassault - 92210 Saint-Cloud
Téléphone : 01 47 71 68 09 Fax : 09 55 65 14 82
S.A.R.L. au Capital de 3 000 Euros - R.C.S. 489 885 392
N° TVA Intracom. FR 70489885392

ANNEXE 2

Potentialités écologiques du terrain d'assiette du projet vis à vis de la suberaie de Porto-Vecchio

Le projet se situe au sein de la ZNIEFF des suberaies de Porto-Vecchio. L'étude débute par l'analyse de cet espace.

A. La ZNIEFF des suberaies de Porto-Vecchio

1/ Situation

Identifiant national : 940004101
ZNIEFF continentale de type 2

D'une superficie de 8036 hectares, cet ensemble naturel couvre un très vaste secteur qui s'étend autour du golfe de Porto-Vecchio jusqu'à la plaine de Sotta et les collines orientales de Figari. Il se subdivise en plusieurs zones éparses plus ou moins étendues et de formes plus ou moins régulières. Plus précisément, il s'étend depuis Fossi, hameau situé au sud de l'Osu, et toute la zone nord-ouest atteint les contreforts du massif de l'Ospedale jusqu'à Mucchitone, à l'ouest de Porto-Vecchio. Puis délimité à l'ouest par les routes départementales n° 59 et n° 859, il dépasse cette dernière pour couvrir une petite zone autour de Tarabucceta (commune de Figari). Au sud-est, il se développe dans la dépression située à la base du plateau d'Arapa.

Quatre zones de faible superficie sont éparpillées, trois au sud du golfe de Porto-Vecchio : **autour de la Punta di l'Oro (193 mètres)**, à l'ouest de la Punta di Cerchio (323 mètres), sur l'étendue de la Punta di a Varra (188 mètres), et la quatrième, au nord du golfe, se situe sur la Punta di Benedettu.

2/ Morphologie

Ce secteur repose principalement sur un terrain granitique, excepté dans la région de Porto-Vecchio où l'on trouve des alluvions fluviatiles de basses terrasses, notamment le long de la rivière Stabiacciu.
Le paysage est constitué généralement de plaines d'une trentaine de mètres d'altitude en moyenne, qui s'étendent de la mer jusqu'au pied des premiers reliefs montagneux. Cependant, ce paysage est accidenté par une série de petites crêtes ou de collines isolées.

3/ Intérêts écologiques

La végétation est constituée d'une remarquable suberaie (bois de chênes lièges, *Quercus suber*), qui comporte également des chênes verts. Par endroit, lorsqu'elle est inexistante, ce sont maquis, fruticées et pelouses qui la remplacent.

Parmi les espèces déterminantes, le site accueille la tortue d'hermann *(Testudo hermanii).*

B. Le projet par rapport à la ZNIEFF suberaies de Porto-Vecchio

1/ Situation

L'emprise foncière du projet se situe au sein de la Znieff de type 2 des suberaies de Porto-vecchio, matérialisées par plusieurs îlots d'une surface totale de 8036 hectares (Cf. Figure n°3). Le projet s'inscrit au sein de l'îlot englobant la Punta di l'Oru d'une superficie de l'ordre de 126 hectares (Cf. Figure n°4).
Le terrain d'assiette du projet ne représente que 2,3 % de l'îlot considéré et 0,03 % de la surface totale de la ZNIEFF.

2/ Enjeux

Une partie de la ZNIEFF est recoupée par la zone **Natura 2000** de la suberaie de Cecchia-Porto-Vecchio (environ 15 %). Cette zone couvre une partie importante des plus belles suberaies de Corse. Il s'agit d'un secteur présentant également les plus fortes densités de Tortue d'Hermann de Corse (de France et d'Italie), ainsi que les habitats fréquentés par cette espèce, les mieux conservés de l'île et de France (entre 4,5 et 17 tortues à l'hectare) Ces boisements lâches de chênes-lièges entrecoupés de clairières prairies, naturelles et parcourus par les troupeaux, paysages de cultures traditionnelles avec des haies vives et des bosquets sont remarquables.
Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans cette seconde zone écologique.

En première approche, on peut donc estimer que le projet se situe dans un espace d'intérêt écologique secondaire, et que les impacts du projet sur la suberaie seront relativement faibles, et ne modifieront l'équilibre des écosystèmes en place.

Lors des premières investigations de terrain, réalisées en décembre 2015 dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, aucun individu de tortue d'Hermann n'avait été observé.
Hormis autour du thalweg, le site ne présente en pas de formations arborées qui matérialisent l'intérêt écologique de cette ZNIEFF (suberaie), mais plutôt une végétation arbustive typique du maquis mésoméditerranéen, avec un sol peu épais voir découvert totalement par endroit (zone rocheuse, affleurement de la roche mère) - Cf. Figure n°5.

Figure n°1 : Localisation géographique du projet à l'échelle communale

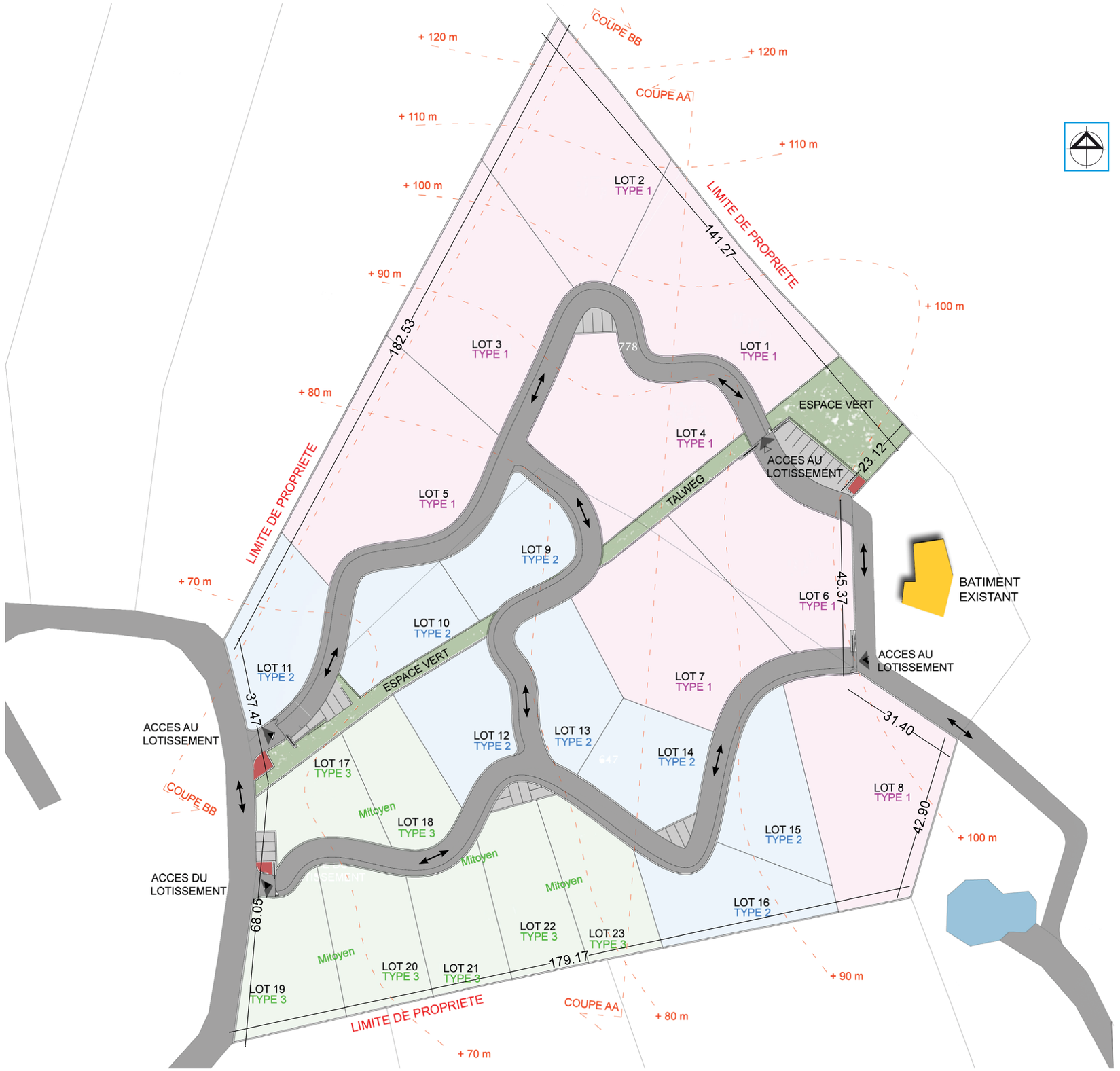

TYPE 1	
LOT.1	1700 m2
LOT.2	1845 m2
LOT.3	1695 m2
LOT.4	1590 m2
LOT.5	1820 m2
LOT.6	1400 m2
LOT.7	1660 m2
LOT.8	1760 m2
TYPE 2	
LOT.9	695 m2
LOT.10	745 m2
LOT.11	820 m2
LOT.12	760 m2
LOT.13	705 m2
LOT.14	755 m2
LOT.15	840 m2
LOT.16	810 m2
TYPE 3	
LOT.17	600 m2
LOT.18	685 m2
LOT.19	830 m2
LOT.20	820 m2
LOT.21	675 m2
LOT.22	805 m2
LOT.23	745 m2

Circuit piéton et végétalisé

Voirie avec trottoirs
Largeur totale 6,5m

Poches de stationnement
(26 véhicules)

Locaux poubelles

d'après Cabinet d'architecture Lucchini (20200 Bastia)

Figure n°2 : Plan de masse du projet

Projet de création d'un lotissement d'habitation

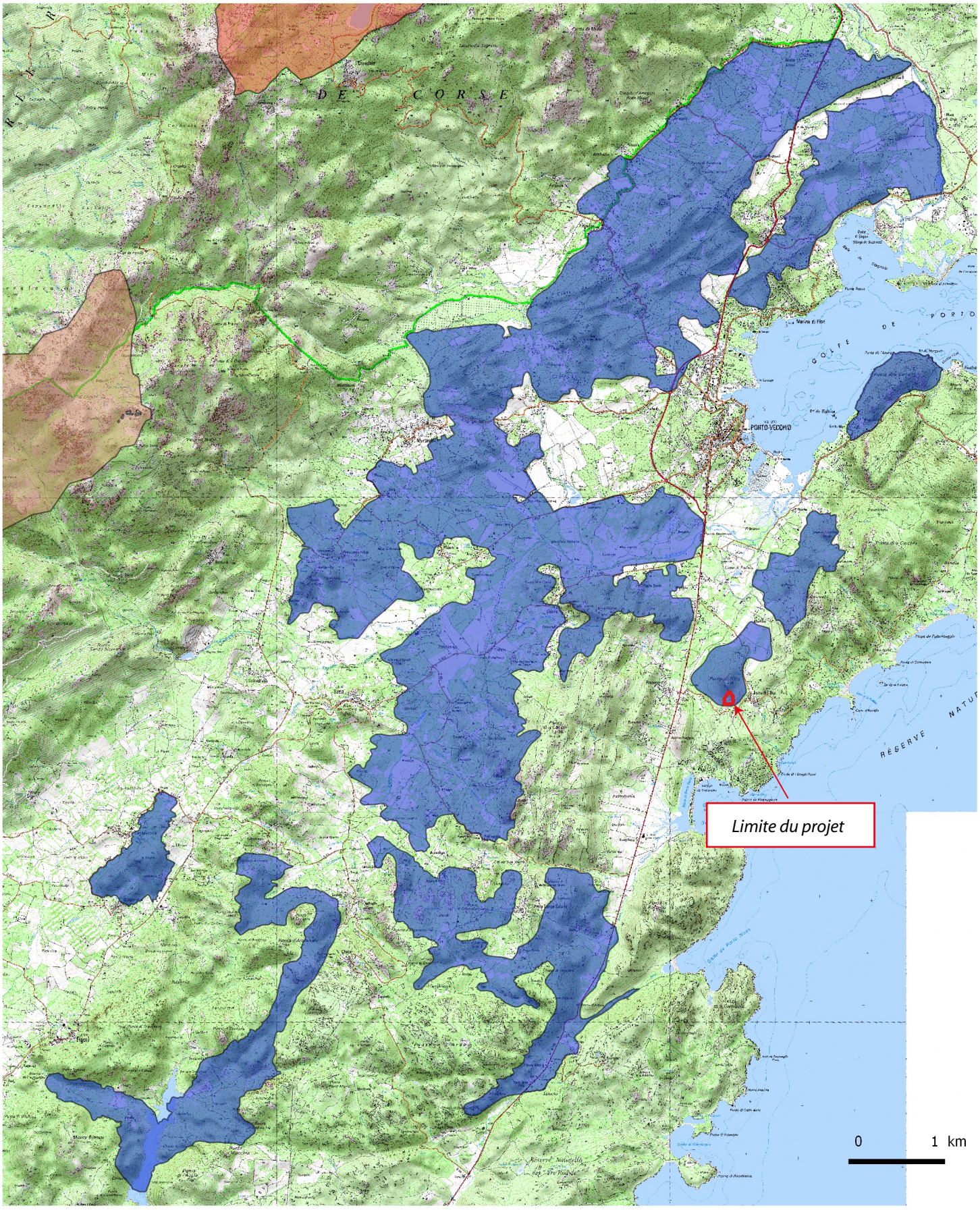

Figure n°3 : Localisation générale de la ZNIEFF de type 2 des suberaies de Porto-Vecchio

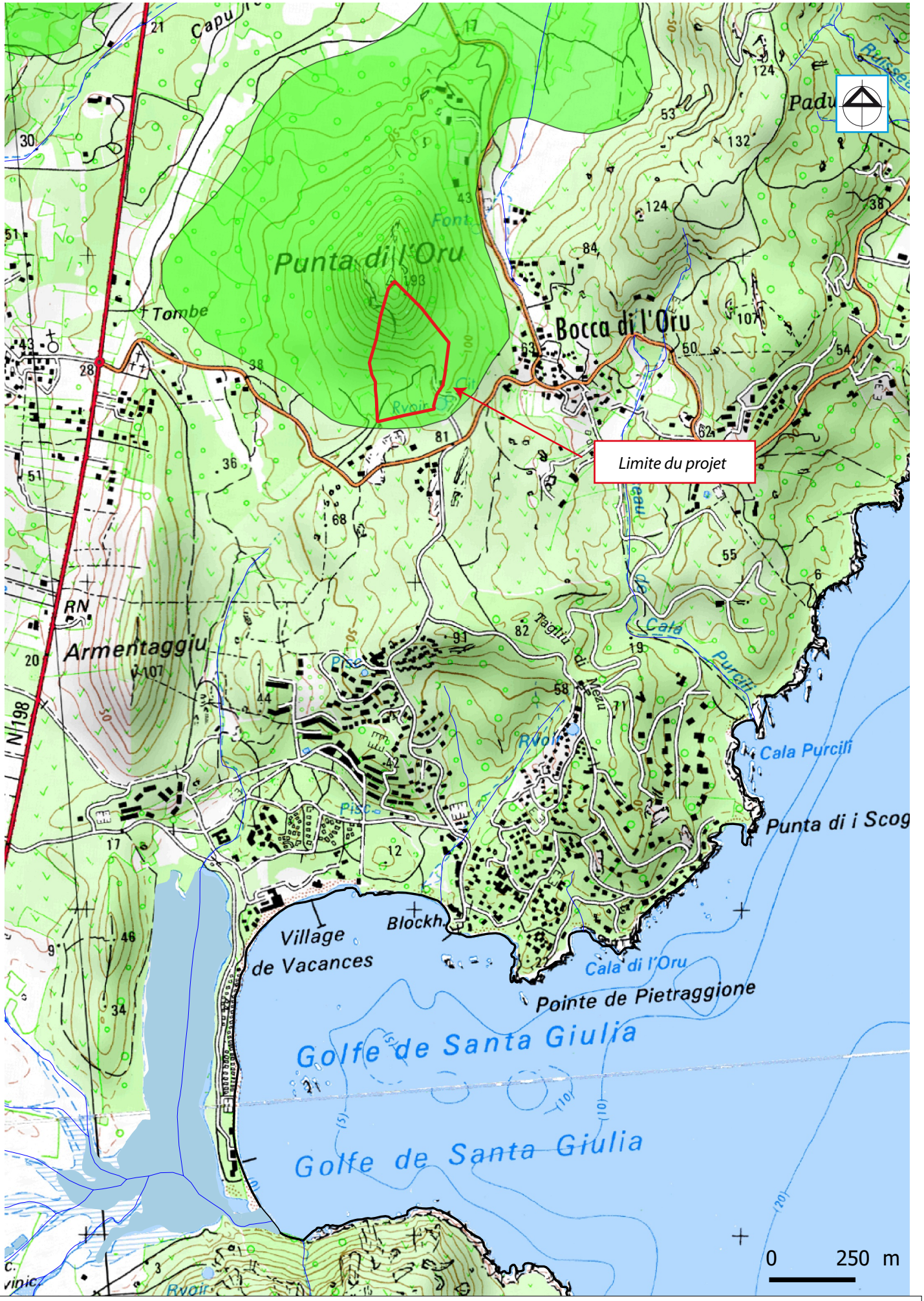

Figure n°1 : Localisation précise de la ZNIEFF de type 2 des suberaies de Porto-Vecchio

Figure n°5 : Photographie aérienne du site et de ses abords

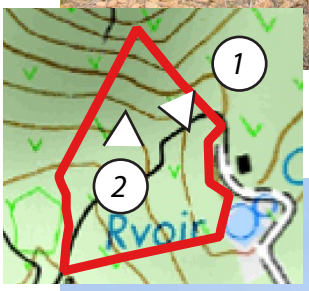

> Vue depuis le terrain d'assiette du projet

> Vue depuis le terrain d'assiette du projet en direction de la Punta di l'Oru

Planche photographique A : Vues de l'environnement proche du projet

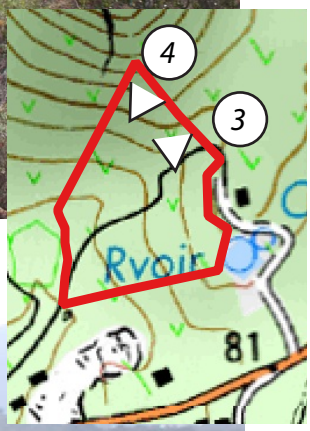

> Vue depuis la partie haute du terrain en direction du Thalweg

> Vue depuis la partie haute du terrain

Planche photographique B : Vues du projet depuis le paysage lointain